

VOIE LITTORALE en 17 : LA ROCHELLE-YVES(1)

D- Départ de la Tour Saint-Nicolas ; prendre la rue de l'Armide. Passer le pont mobile et prendre à droite l'av. Michel Crépeau ; (longer la mer) prendre la digue jusqu'au port des minimes ; longer le port sur la digue (allée des Tamaris) sur 1 km ; arrivé au restaurant la « Table Basque », traverser la route et prendre la rue de la Sauvagère ; passer le feu et continuer tout droit jusqu'au parking. Emprunter le chemin côtier sur la gauche et le suivre.

1-km 4.5 : On passe devant une carrière sur la gauche (lac), puis dans un domaine ostréicole. Continuer par une route.

2- A un embranchement, reprendre le chemin côtier sur la droite et poursuivre ; puis prendre le trottoir de gauche en longeant la voie ferrée ; traversée d'Aytré ; passer le restaurant de la Plage.

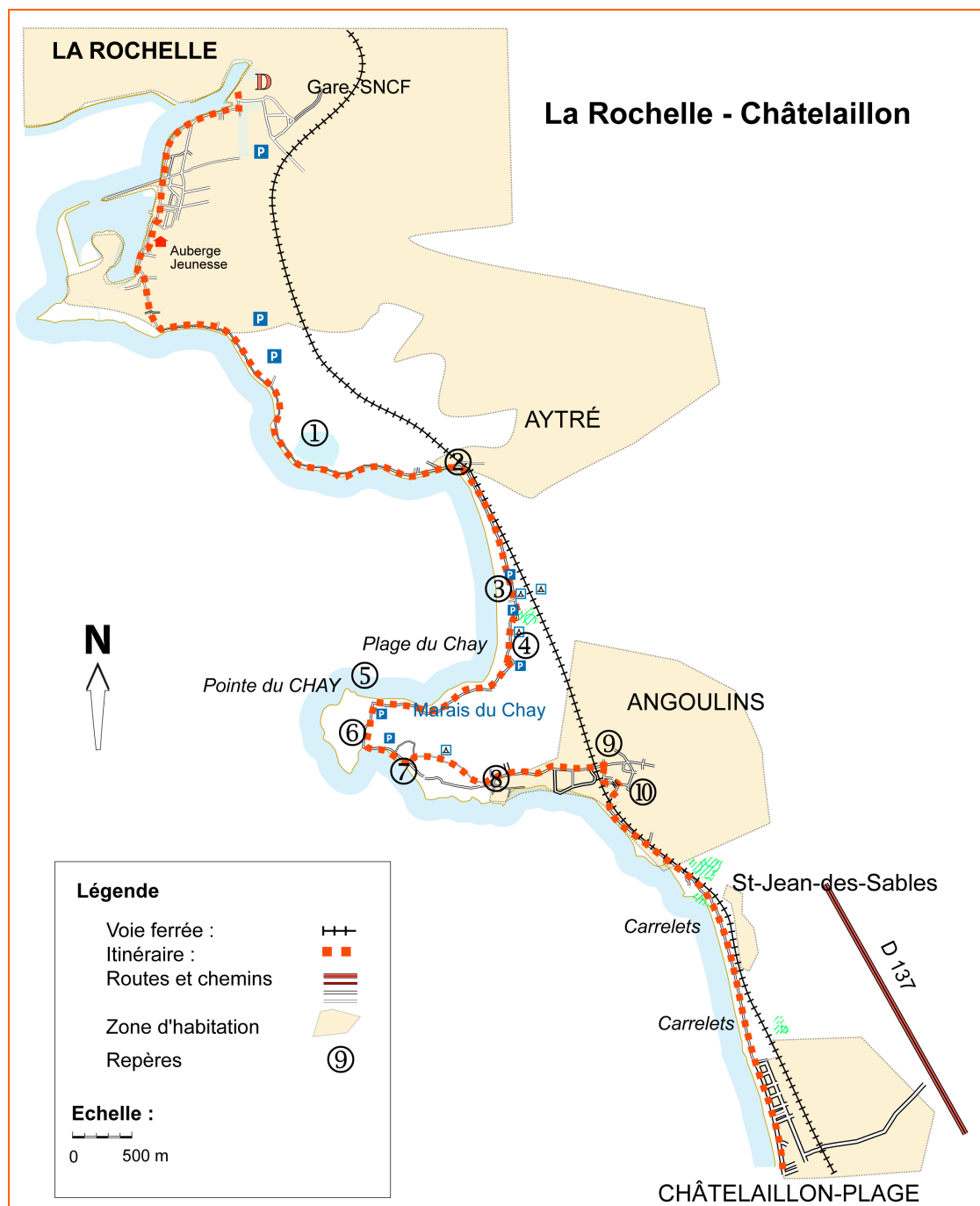
3-km 6.8 : Au niveau d'un parking interdit aux véhicules de plus de 1.80 m de hauteur, poursuivre par la piste cyclable, en laissant le parking sur la gauche. Suivre la piste cyclable qui longe une haie de tamaris.

4-km 7.05 : On longe le camping de la plage « la Lizotièrre » ; prendre le passage en bois qui monte sur la droite. Après plusieurs centaines de mètres le long de la mer, prendre la plage non surveillée du Chay

5-km 8.4 : Au parking suivre un balisage jaune qui conduit à la mer.

6-km 8.8 : A la mer, prendre sur la gauche le chemin blanc (digue) ;

7-km 9.1 : A hauteur du restaurant la Rochebonne, quitter la route et prendre la piste cyclable et piétonne jusqu'à Angoulins.



8-km 10.0 : A l'entrée d'Angoulins, continuer la piste cyclable qui longe une rue sur la droite ; arrivé à un rond-point le traverser et prendre la route de la Douane jusqu'à la voie ferrée ; la traverser.

9-km 11.0 : Prendre la rue des Combattants d'AFN sur la droite, puis la rue des Coquilles, et 150 m plus loin dans la rue des Coquillages et prendre la rue de la Mer à droite.

10-km 11.6 : Passer sous la voie ferrée et, immédiatement après, monter l'escalier situé sur la gauche. On double le centre départemental de vacances «La Sapinière». Au parking, prendre la digue qui longe la mer ; au loin, on aperçoit le Fort Boyard. On arrive à Châtelaillon ;